

Article 31 du Règlement

sens et leur stabilité, ont aidé à sensibiliser le pays au bon usage et au contrôle des armes à feu.

Nous devons être en mesure d'empêcher que ceux qui ne peuvent agir de façon responsable puisse se procurer des armes. Nous devons être capables d'exclure, autant que faire se peut, ceux qui sont psychologiquement incapable de posséder une arme à feu.

En tant que parlementaires, nous avons la responsabilité de juger des avantages de lois sur le contrôle des armes à feu qui soient dans l'intérêt de tous les Canadiens et de voir à ce qu'elles soient adoptées.

Les Canadiens commencent seulement à réaliser l'augmentation des crimes avec violence. Un sondage effectué dernièrement par la propre maison de sondage du Gouvernement, la maison Decima, a révélé que les Canadiens étaient de plus en plus inquiets de la recrudescence de la violence au Canada.

Pour apaiser les inquiétudes des gens, nous devons intervenir pour réglementer la possession des armes à feu et indiquer ainsi que nous tenons compte de leur point de vue. Pour ce faire, le gouvernement doit montrer qu'il est vraiment intéressé à présenter le plus tôt possible une bonne mesure législative sur cette question éminemment importante au lieu d'atermoyer comme il l'a fait jusqu'à maintenant.

Nous devons évidemment faire le tour de la question des armes automatiques et semi-automatiques et des gens qui convertissent des semi-automatiques en armes complètement automatiques. Je crois que le projet de loi C-80 traite de l'ensemble de ce problème. Je crois également qu'il prévoit de bonnes sanctions contre ceux qui trafiquent ainsi les armes.

Le projet de loi C-80 n'est pas parfait. Mais fondamentalement, c'est un pas dans la bonne direction. C'est pour cela que notre parti craint qu'il ne voie jamais le jour. Je crois que c'est une erreur de s'en débarrasser. Si le ministre accepte de jouer carte sur table à la Chambre, elle admettra que ce comité spécial mettra passablement de temps à effectuer l'étude de cette mesure. Nous avons perdu un temps précieux. Nous ne pouvons pas nous permettre de gaspiller celui qui nous reste.

Nous devons donc mettre en oeuvre tous les moyens possibles dans l'intérêt de la population du Canada. J'espère que le gouvernement, après réflexion, procédera à la deuxième lecture du projet de loi C-80 en retirant cette motion et, en ce qui nous concerne au sein de notre parti, nous sommes prêts à l'adopter à cette étape aujourd'hui même. Je crois que l'intérêt de tous le commande.

Nous pouvons l'étudier au comité si le gouvernement nous promet de ne pas proroger la Chambre tant que

nous n'aurons pas terminé la deuxième lecture de cette mesure, et que nous n'aurons pas franchi l'étape du rapport si possible, et surtout, tant que nous n'aurons pas franchi les étapes de la troisième lecture et de la présentation au Sénat qui l'adoptera rapidement, espérons-le. Nous pourrions alors lui donner force de loi avant la prorogation des Chambres et l'ouverture d'une nouvelle session. C'est une question vitale.

Même si nous sommes contre cette motion pour les raisons que j'ai déjà invoquées, à savoir parce qu'elle contrevient à la politique de contrôle des armes à feu de notre parti, je n'en tiens pas moins à présenter un amendement à la Chambre. Je propose:

Qu'on modifie la motion en y ajoutant ce qui suit:

Et que ledit Comité spécial présente son rapport final à la Chambre au plus tard le vendredi 15 février 1991.

Mme le vice-président: Puisqu'il n'y a ni question ni commentaire, je vais donner la parole au prochain intervenant. J'imagine que ce sera un député du parti du député.

Puis-je déclarer qu'il est 13 heures et je permettrai au député de prendre la parole après la période des questions?

M. Waddell: Ai-je la permission de parler, madame la Présidente?

Mme le vice-président: C'est terminé.

M. Waddell: Rien qu'une minute.

Mme le vice-président: Il est 13 heures.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA SEMAINE NATIONALE DE SENSIBILISATION AUX EFFETS DES DROGUES

Mme Catherine Callbeck (Malpègue): Monsieur le Président, la semaine du 18 au 21 novembre a été déclarée la Semaine nationale de sensibilisation aux effets des drogues.

Cette semaine vise à attirer l'attention sur les coûts économiques et sociaux de l'abus d'alcool et des autres problèmes liés aux toxicomanies. Les organisateurs espèrent amener les collectivités à coopérer à la recherche de solutions à ces problèmes.